

Les partis politiques sont épuisés, si l'on en croit le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation, et l'opposition, sous ses diverses étiquettes, ne semble pas mieux se porter que le mouvement du président actuel : la seule évocation du cas du parti des Républicains, qui est censé regrouper les restes des formations qui se réclamaient du gaullisme et de la droite conservatrice ou libérale, est éloquent, comme le démontre un article paru dans le quotidien **L'Opinion**

ce lundi 24 septembre 2018, sous le titre «

A Paris, à peine 6 % des adhérents LR ont moins de 30 ans

» : sur 6.099 adhérents parisiens (pour une métropole de plus de 2 millions d'habitants...), certains arrondissements comptent moins d'une dizaine de membres anté-trentenaires ! Et pourtant, ce parti est considéré comme le parti modéré le plus représentatif de la Droite et celui qui peut être appelé à diriger à nouveau le pays dans quelques temps. Mais que dire, aussi, du Parti Socialiste, encore au pouvoir il y a deux ans, ou des autres partis dits de gouvernement ? Quant aux partis contestataires, leurs effectifs ont fortement diminué depuis leurs échecs respectifs de l'année 2017, année durant laquelle le « dégaisme » a porté M. Macron à la présidence de la République, sans troupes véritables mais avec des ambitions certaines.

Et pourtant ! La démocratie représentative contemporaine accorde aux partis une place prépondérante, au point que l'on peut supposer que, dans ce système, la démocratie est bel et bien, et uniquement, **le règne des partis** et de leurs servants, mais aussi de leurs financiers et commanditaires. Cela peut pourtant sembler exagéré et illogique au regard de la faible

Contre le règne des partis, quelles institutions ?

Écrit par Jean-Philippe

Lundi, 24 Septembre 2018 20:45

adhésion à ces partis et de la vacuité de leurs programmes, réécrits à la veille de chaque élection, au gré d'une adaptation permanente qui apparaît plus comme une nécessité électorale que comme un engagement vraiment politique... Il y a de quoi être perplexe devant les réunions d'avant-campagne durant lesquelles il est fait appel aux propositions des militants, celles-ci étant, en définitive, supplantées par des textes rédigés par des comités d'experts ou des technocrates, voire par des communicants pour lesquels la forme importe plus que le fond : en fait, il s'agit de conquérir le pouvoir, parfois sans idée précise de son exercice, ce que signalait, en son temps, François Mitterrand dont le livre fameux (et terriblement bien écrit tout autant qu'injuste pour le fondateur de la Cinquième République...) «

Le coup d'État permanent

» trouvera sa meilleure illustration durant le double septennat (1981-1995) de l'ancien lecteur de

L'Action Française

et rédacteur du bulletin royaliste

L'Action angoumoise

des années 30...



Le ras-le-bol français s'exprime souvent par une forme, plus verbale qu'active, d'antiparlementarisme et d'antipartisanisme qui, pour être compréhensible, n'en est pas moins proprement inefficace, et cela depuis fort longtemps, ne trouvant pas de débouché politique et confinant à une forme de désespérance qui, en définitive, permet au système d'éternellement perdurer sans trop d'inquiétude...

L'abstention

, que certains revendiquent comme une forme d'action politique de désaveu du système politique, si elle peut être parfois f

ort sympathique et légitime, reste désespérément sans effet sur les politiques menées et les institutions

: elle est juste révélatrice du malaise, et elle est évoquée en début de soirée électorale pour être totalement oubliée la minute d'après... Constatons qu'elle représente presque 60 % aux élections européennes sans que cela n'empêche ni la légitimation des élections ni les déclarations de victoire des partis, ni les élus de se déclarer les seuls représentants de la Vox populi, ceux ne votant pas (ou plus) étant renvoyés à leur « absence » et au silence.

Contre le règne des partis, quelles institutions ?

Écrit par Jean-Philippe

Lundi, 24 Septembre 2018 20:45

La tradition royaliste ne refuse pas les partis, mais elle s'inquiète du règne de ceux-ci sur l'État, règne consubstantiel à la démocratie représentative : c'est une des raisons fortes de la nécessité royale pour la magistrature suprême de l'État

, ainsi libérée des jeux de partis et des alliances politiciennes par la transmission héréditaire, la naissance ne s'achetant pas et le nouveau-né ne se choisissant pas plus que le jour de la mort de son prédécesseur n'est connu, a priori, de celui-ci et des autres... Cette « incertitude temporelle » qui est bien encadrée par des lois fondamentales de succession tout en restant profondément liée à la nature de l'homme elle-même, est sans doute une manière simple, la plus naturelle qui soit, de ne rien devoir aux partis et d'être le recours à ceux-ci lorsque la situation leur échappe et que le pays est menacé.



Contre le règne des partis, quelles institutions ?

Écrit par Jean-Philippe

Lundi, 24 Septembre 2018 20:45

Ainsi, au regard de l'histoire tragique de la France au XXe siècle, s'il y a bien eu un de Gaulle en juin 1940 pour dépasser la défaite, **il a manqué un roi en novembre 1918 pour gagner cette paix qui aurait permis d'éviter les malheurs du printemps 1940, malheurs dont les partis se sont vite exonérés** en refilant le pouvoir défait à un vieux maréchal qu'ils étaient allés chercher dans son ambassade de Madrid...

Bien sûr, la Monarchie n'est pas un « sceptre magique », mais elle autorise à penser à **une forme de démocratie qui ne doive pas tout aux partis, et qui n'en soit pas la prisonnière et, parfois, la victime expiatoire**

Contre le règne des partis, quelles institutions ?

Écrit par Jean-Philippe

Lundi, 24 Septembre 2018 20:45
